



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2022 - 2053

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par Mme Isabelle AROLFO, en date du 10 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Isabelle AROLFO, Rivière Haute, 82100 Castelasarrasin, constitué d'une carafe à vin en verre moulé à côtes et alliage métallique chromé, début XXe s., pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le17...OCT...2022.....

Fait à Montauban, le 17 OCT. 2022

Le Président

Michel WEILL